

AFFAIRE N° 15

APPROBATION MARCHES par correspondance pour la fourniture d'urgence en 1951 de médicaments pour l'Hôpital St-Jacques.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Il reste à payer à diverses pharmacies de la Ville qui, pendant l'année 1951, à différentes dates, ont fourni à l'Hôpital St-Jacques, des médicaments dont le montant dépassait 125.000 francs.

Les médicaments dont il s'agit ont été achetés d'urgence et sur prescriptions médicales.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les marchés-lettres établis avec les Pharmaciens ci-après:

MM. Max HOARAU pour la somme de	614.360 Frs
Marcel HOARAU pour la somme de	731.076 "
J. SALINESI pour la somme de	330.460 "
Racul PRUDENT (solde)	114.193 "

Pour le paiement de ces comptes, les crédits sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice en cours au chapitre XXX bis./.

Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Les marchés-lettres ci-dessus mentionnés sont adoptés à l'unanimité./.

Vu et soumis à l'approbation

de Monsieur le P. afft

A Paris le 6-10-52

P. le Secrétaire général
le chef de Division belge

Signé: Brissel

Approuvé

A Paris le 7 octobre 1952

P. le P. afft. et son délégué

le Secrétaire général

Signé: Chastenau euf